

LOI N° 69.409 du 15 décembre 1969 ratifiant l'ordonnance n° 69.357  
du 11 octobre 1969 modifiant les tarifs des droits et taxes perçus  
l'importation des viandes et abats comestibles.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

ARTICLE PREMIER. — Est ratifiée l'ordonnance n° 69.357 du 11  
octobre 1969 modifiant les tarifs des droits et taxes perçus à l'importa-  
tion des viandes et abats comestibles.

ART. 2. — La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Nouakchott le 15 décembre 1969

\* \* \*